



# Formulaire Inscription 2026

**Cours de couture**  
**Moonily / Isaline Salamin**  
Rue de la Porte-Neuve 18  
1950 Sion

IMPORTANT : Ce document (une fois validé et signé par les deux partis) fait office de contrat renouvelé automatiquement jusqu'à résiliation (orale ou écrite) de l'élève, de son représentant légal si mineur ou de l'enseignant.

## 1. INFORMATIONS DE L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse postale :	
Mail :	
Téléphone :	

Cocher ce qui convient :

<input type="checkbox"/>	COURS DE GROUPE, Mardi soir 17h-19h Prix : 550CHF / trimestre
<input type="checkbox"/>	COURS DE GROUPE, Jeudi soir 18h-20h Prix : 550CHF / trimestre
<input type="checkbox"/>	COURS PRIVÉS, 1x par semaine (horaire à définir ensemble) PRIX : 660CHF / trimestre ou 225CHF / pour 3 sessions de 2h

- **Les disponibilités pour les cours privés sont à définir au préalable avec Isaline, l'enseignante. Une fois fait, ce formulaire doit être remplis et renvoyé par mail à [info@atelier-moonily.ch](mailto:info@atelier-moonily.ch)**
- Tous les cours sont FIXES et hebdomadaires, alignés sur l'agenda des vacances scolaires VALAISAN de l'année en cours.
- Les places sont limitées à 4 personnes maximum par cours de groupe.
- L'enseignante se tient disponible par téléphone et/ou via whatsapp (079 475 26 52) pour te suivre dans vos projets, choix de projets, conseil et astuces.

## 2. EMPLACEMENT :

Les cours ont lieu à l'Atelier situé **Rue de la Porte-Neuve 18 à Sion**.

Il s'agit des arcades commerciales e la Porte-Neuve, où se trouve l'office du tourisme, à côté du « Magasin du Monde ».

Le parking de la planta et celui du Scex sont proches ainsi que celui de la Coop city, de Manor, et du Cinéma de Sion. N'oubliez pas de payer le parcomètre jusqu'à l'heure de fin.

## 3. CONDITIONS GÉNÉRALES

**ATTENTION : A LIRE ET APPROUVER EN FIN DE LECTURE**

A. **Le prix est calculé pour un quota accumulé de 9 cours effectifs (18h en tout) pour un trimestre.** Si le nombre de cours n'atteint pas ce chiffre le nombre de cours manquant seront compensés le mois suivant. A contrario s'il le dépasse, l'enseignante peut prendre la liberté, à l'amiable de définir quel jour ne sera pas desservi en cours OU de proposer ces jours supplémentaires comme possibilité de ratrappage. Si dans cette mesure, il y a plus de 9 cours et que cependant vous assistez à tous ceux-ci, ces cours supplémentaires vous sont offerts (uniquement si vous prenez au moins 3 mois de cours, cela n'est pas valide si vous ne prenez qu'un ou deux mois) et le compteur repars à zéro chaque trimestre.

**Si vous ne prenez qu'un mois de cours, votre quota sera de 3. Si vous prenez deux mois, ce sera de 6 sessions.** Les formules mensuelles sont proposées sous forme de pack « 3 sessions, 6h de cours » cela pour être le plus juste en fonction du nombre de jours fériés sur l'année.

B. Les cours manqués peuvent être rattrapés durant le trimestre en venant un autre soir uniquement avec accord de l'enseignante mais ne sont en aucun cas remboursés si non-rattrapés à l'échéance (sauf sous justification médicale). Les cours manqués durant le 3<sup>ème</sup> mois peuvent être rattrapés encore le mois qui suis en cas de résiliation.

C. **Pour les cours PRIVÉS :** Les annulations se font au MINIMUM 24h à l'avance et ces cours peuvent être rattrapés à l'amiable ou déduits dans une nécessité absolue, uniquement par décision de l'enseignante (sachant que si dans un trimestre il y a plus de 9 cours, les jours supplémentaires sont à disposition pour rattraper ce temps si nécessaire). Les honoraires d'un cours oublié ou d'une absence injustifiée (sauf raisons médicales) sont considérés comme dus car les plages horaires sont bloquées pour toi spécifiquement et les dates te sont communiquées en AVANCE.

**J'ai pris connaissance de ces conditions et les accepte.**

#### 4. PAIEMENT

Les cours privés sont dû **au début de chaque trimestre/mois** en fonction de votre choix de modalité.

Les cours ADULTES sont payables à 15 jours à la conclusion du contrat, puis dû au début de chaque trimestre/mois.

Si un arrangement de paiement devait s'avérer indispensable, je vous prie de bien vouloir m'en faire part. La possibilité de versements mensuels peut être envisagée sur demande mais étant une petite structure indépendante, le versement anticipé est apprécié ❤.

Banque Cantonale du Valais  
1920, Martigny

En faveur de :

**CH45 0076 5001 0433 6090 6**

MOONILY, Isaline Salamin  
Rue des Trembles 4  
1966 Fortunau (Ayent)

#### 5. SIGNATURES

D'une part l'élève ou son représentant légal :

Nom, prénom :	
Lieu et date de la demande :	
Signature :	

D'autre part, l'enseignante et fondatrice de Moonily :

Nom, prénom :	<b>Isaline Salamin</b>
Lieu et date de la validation :	
Signature :	

**POUR LES COURS PRIVÉS UNIQUEMENT**

DATE ET HORAIRE CONVENUS :